

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SUIVI 2021 A 2024 DE LA QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT

Maître de l'ouvrage

Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A)

Objet de la consultation

Suivi 2021 à 2024
de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
sur le bassin versant Aveyron Amont

Remise des offres

Date et heure limites de réception :
Mardi 8 décembre 2020 à 12 heures

Modalité : via la plateforme <https://marchespublics-smica.safetender.com/#/home>

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation concerne le suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant Aveyron Amont (mesures in situ, suivis physico-chimiques, hydrologiques, biologiques et phytosanitaires).

2. POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A)
16, rue de la Muraille – 12390 RIGNAC
Tel : 05.65.63.58.21
Courriel : contact@aveyronamont.fr
Site internet : www.aveyron.amont.fr

3. PROCEDURE DE CONSULTATION

Marché public à procédure adaptée (sur la base d'un estimatif entre 40 000 € HT et 214 000 € HT)

Accord-cadre de 4 ans mono attributaire avec cinq lots.



Annuellement le SMBV2A définira par lot le nombre de station suivi et les analyses associées.

Au vu des propositions, le Pouvoir Adjudicateur peut décider de négocier avec les candidats présentant les offres les mieux classées au regard des critères énoncés au 8. JUGEMENT DES OFFRES du présent règlement de consultation.

Les caractéristiques non négociables du marché sont les suivantes : l'objet du marché, les critères de sélection des candidatures ou des offres, les normes techniques fixées par le maître d'ouvrage. La négociation peut porter sur tout autre élément du marché : prix, mesures et prélèvements, ...

4. PUBLICATION

Site du SMBV2A à l'adresse : <http://aveyronamont.fr/index.php/marches-publics/>

Via la plateforme <https://marchespublics-smica.safetender.com/#/home>

Journal d'Annonces Légales : Centre Presse

5. DUREE DU MARCHÉ ET DÉLAI D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

4 ans de 2021 à 2024

Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

Date prévisionnelle des prélèvements : de janvier 2021 à décembre 2024

Date de livraison des données :

- Les résultats (prélèvements et analyses sur eau, IBG, IBD) devront être déposés sur la plate-forme SQE de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au plus tard 21 jours ouvrables après la campagne de prélèvement.
- Les tableurs de résultats des mesures et analyses réalisées pour l'année N seront adressés dans le cadre d'un rapport provisoire au plus tard le 31 janvier N+1.
- Le rapport annuel sera remis par le prestataire au SMBV2A au plus tard le 30 juin N+1.

6. PRIX

Les prix sont fermes et actualisables selon l'indice 001565187 « Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base 100 en décembre 2008 » de décembre 2020.

7. REMISE DES OFFRES

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement et ses annexes éventuelles
- le présent règlement de la consultation, dûment paraphé et signé,
- le cahier des charges, dûment paraphé et signé,
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures courantes et de services, approuvé par arrêté du 19 janvier 2009



- le bordereau des prix, dûment renseigné et signé,
- une note complète relative aux méthodes que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la mission. Cette note devra comprendre à minima les informations suivantes : Moyens humains et matériels affectés à la mission ; Protocoles de prélèvement ; Conditionnement des échantillons (matériel,...) ; Délai d'acheminement des échantillons ; Méthodes d'analyses et seuils de quantification ; Description d'une semaine « type » de prélèvement et analyses ; Assurance qualité
- un dossier de références de missions d'étude dans le domaine des suivis physico-chimiques et hydrobiologiques.
- des documents annexes peuvent également être joints (certificats de capacité, plannings, etc...).

Le candidat reste engagé par son offre pendant une durée de **120 jours** à compter de la date de fin de remise des plis.

La date limite de réception des offres est fixée au date et heure limites de réception mardi 8 décembre 2020 à 12 heures

Via la plateforme <https://marchespublics-smica.safetender.com/#/home>

8. JUGEMENT DES OFFRES

Les maîtres d'ouvrage choisiront l'offre qu'ils jugeront économiquement la plus avantageuse selon la valeur technique des offres (60%), et le prix des prestations (40%).

9. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Pour tout renseignement concernant la présente consultation, vous êtes invités à contacter Mme Marion SUDRES, chargé de mission au SMBV2A, de préférence par courriel, marion.sudres@aveyronamont.fr, ou par téléphone, 05 65 63 58 21 ou 06 81 31 45 90

10. AUTRES

Compte tenu des incertitudes quant à l'obtention des subventions sollicitées auprès de ses partenaires financiers (Agence de l'Eau Adour Garonne), le SMBV2A ne garantit pas dans son intégralité l'exécution de la prestation telle que prévue dans le présent dossier. En conséquence, les entreprises ne pourront obtenir un dédommagement financier relatif à des prestations qui auront été éventuellement abrogées en cours d'exécution du marché.

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

A

, le

Le titulaire (cachet + signature),

